

18
1940
Copie.

Abgefragt durch den Nationalrat Schürch-Heini bei den Neuigen Neuenbürger
inoffiziell übergebenen Memorandum.

La principauté de Lichtenstein est située à l'est de la Suisse et enclavée entre celle-ci et l'Autriche.

Elle ne reçoit d'Autriche aucune denrée, nonobstant l'existence d'une convention douanière avec cet Etat. En outre, sa souveraineté politique n'est nullement restreinte par ce dernier, et notamment elle ne dépend nullement de lui au point de vue militaire.

Le Lichtenstein ne produit que très peu de céréales; avant la guerre, il en était pourvu par l'Autriche. Actuellement, ce débouché lui étant fermé, il s'est adressé à la Suisse qui lui a fourni jusqu'à présent environ six wagons de blés, un wagon de pâtes et un wagon d'avoine par mois, sans compter quelques denrées coloniales (café, etc.) Sa population étant d'environ 11.000 habitants, ses besoins en blé peuvent être évalués à environ 150 wagons par année dont la moitié est fournie par la Suisse.

En outre, le Lichtenstein possède une petite industrie cotonnière, qui doit être pourvue en matières premières. Aussi, demande-t-il maintenant à la Suisse de lui livrer 2 à 3 wagons de coton brut par mois, en déclarant qu'il se soumettra sans réserve à toutes les conditions de contrôle qui pourront lui être imposées; ainsi, consentirait-il à se soumettre aux conditions que le règlement de la S.S.S. impose à la Suisse.

Prière de bien vouloir examiner avec bienveillance la demande d'un petit peuple, entièrement indépendant des puissances centrales et qui est une victime innocente de la crise actuelle.